

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

*Séance du 26 juin 2014*

*Compte-rendu affiché le 4 juillet 2014*

art. 16 Code Municipal : **35**

*Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2014*

en exercice : **35**

*Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35*

qui ont pris part à la  
délibération

**35**

*Président : Mme Véronique SARSELLI*

*Secrétaire : M. ASTIER*

*Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général  
des Services*

**OBJET**

**4**

**MISSION LOCALE  
INTERCOMMUNALE DU  
SUD-OUEST LYONNAIS  
(M.L.I.S.O.L.) -  
CONVENTION 2014**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,  
GIORDANO, AKNIN,, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET,  
GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHËN,  
CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, NEGRO, ASTRE,  
RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD, ASTIER,  
ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, GUERRY, CAMINALE,  
VALENTINO, COSSON, PIOT, COATIVY (jusqu'au rapport  
n° 9), TULOUP,*

*Membres excusés : MM. MOUSSA (pouvoir à Mme BOIRON),  
MOMIN (pouvoir à Mme NOUHËN), ALLÈS (pouvoir à  
Mme GRÉLARD), CRUZ (pouvoir à Mme CAMINALE).*

Mme GIORDANO, Adjointe au Maire, explique que la commune adhère à la Mission Locale Intercommunale du Sud-Ouest Lyonnais depuis sa création en 1995.

Une convention annuelle précise les engagements de la Ville et fixe sa contribution financière. Le bilan de l'activité de la Mission Locale Intercommunale du Sud-Ouest Lyonnais est présenté chaque année à l'Assemblée Générale.

En 2013, 230 jeunes (53 % de femmes et 47 % d'hommes) dont 84 nouveaux ont été suivis par la M.L.I.S.O.L..

La répartition par âge est la suivante :

Tranche âges	Femmes	Hommes	Total F+H	%
16-17 ans	1	7	8	3
18-21 ans	59	46	105	46
22-25 ans	51	52	103	45
26 ans	10	4	14	6
TOTAL	121	109	230	100

3 % des jeunes sont mineurs 49 % ont entre 16 ans et 21 ans révolus.

Les niveaux d'études des jeunes accompagnés sont déterminés en fonction de la sortie du système scolaire.

On constate ainsi en 2013 :

- 27 % ont un niveau d'études -6- (sortie en 3ème ou 4ème non générale), -5bis- (sortie en 1ère année de CAP ou BEP ou en classe de 3ème ou 4ème)
- 62 % ont un niveau inférieur au BAC.

Il est proposé au conseil municipal :

- de renouveler cet engagement pour 2014,
- d'accepter les termes de la convention jointe,
- de procéder au versement de la participation 2014 à la Mission Locale Intercommunale du Sud-Ouest Lyonnais soit 28.490 €.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à la majorité (1 abstention),

- RENOUELLE l'engagement pour 2014,

- ACCEPTE les termes de la convention,

- PROCÈDE au versement de la participation 2014 à la Mission Locale Intercommunale du Sud-Ouest Lyonnais pour un montant de 28 490 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : 1 convention

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI